



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

11 juin 1997

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 15

Contrôle international des drogues

(Programme 13 du plan à moyen terme
pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Organes directeurs	4
B. Direction exécutive et administration	6
C. Programme de travail	10
1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues	12
2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue . . .	16
3. Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues	24
D. Appui au programme	30

* Le présent document contient le chapitre 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/6/Rev.1)*.

Chapitre 15

Contrôle international des drogues

(Programme 13 du plan à moyen terme
pour la période 1998-2001)

Vue d'ensemble

- 15.1 L'exécution de ce programme est assurée par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), qui a été créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990. Toute une gamme d'activités de lutte contre la drogue dans le monde entier sont menées dans le cadre du Programme, sous la conduite de son Directeur exécutif, qui est chargé de diriger et de coordonner la lutte contre la drogue à l'échelle du système des Nations Unies.
- 15.2 Le Programme remplit des fonctions normatives découlant des traités relatifs à la lutte internationale contre la drogue. Il doit notamment fournir des services de secrétariat à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et à la Commission des stupéfiants, et s'employer à encourager l'adhésion aux conventions y relatives ainsi que l'introduction des dispositions de ces conventions dans les législations nationales et leur mise en oeuvre efficace. Les conventions et la Commission chargent le PNUCID de recueillir et d'analyser les données et les informations relatives à un certain nombre de questions ayant trait à la lutte contre la drogue, les résultats obtenus étant mis à la disposition des États Membres, tâche facilitée par les progrès de l'informatique et des communications.
- 15.3 Le Programme joue un rôle de catalyseur et permet aux États Membres d'accroître l'efficacité de leurs activités de lutte contre la drogue grâce à une coopération et une coordination plus poussées. Le Programme prête son concours pour l'élaboration, la planification et la coordination à l'échelon national de la politique de lutte contre la drogue, y compris l'établissement de stratégies et de plans nationaux aux fins de cette lutte. Le problème de la drogue transcende les frontières nationales, et la collaboration entre pays est largement reconnue comme moyen important de le combattre. Le PNUCID s'attache à promouvoir activement l'adoption d'arrangements de coopération sous-régionaux, grâce auxquels il soit possible d'identifier et de traiter les problèmes qui sont communs à l'ensemble de la région en matière de lutte contre la drogue. Il s'attache également à identifier les possibilités de coopération à l'échelon régional et à l'échelle mondiale, et à en favoriser l'épanouissement.
- 15.4 Dans le cadre de l'action qu'il mène pour aider les gouvernements, le Programme centralise les connaissances spécialisées sur des questions telles que le contrôle des précurseurs, l'établissement de normes pour l'analyse chimique et le contrôle de la qualité, les méthodes de lutte contre le blanchiment de l'argent, les lois antidrogue, les diverses formes possibles de développement et certains aspects de la prévention de l'abus des drogues. Le Programme assure le traitement et la diffusion systématiques des résultats de recherches et des méthodes nouvelles.
- 15.5 Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, créé par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 1992, finance au moyen de fonds extrabudgétaires les activités opérationnelles du Programme, s'attachant particulièrement à la coopération technique à l'échelon national, sous-régional, régional et mondial. La Commission des stupéfiants, principal organe de décision de l'ONU pour ce qui est du contrôle des drogues, est autorisée par l'Assemblée générale à approuver, sur la base des propositions du Directeur exécutif et en tenant compte des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le budget du programme du Fonds et le budget des dépenses

d'administration et d'appui aux programmes autres que les dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation.

- 15.6 La concomitance au sein du Programme de fonctions normatives et d'activités opérationnelles de coopération technique, permet un effet de synergie. Le réseau de bureaux extérieurs, financé par des fonds extrabudgétaires et conçu pour faciliter la coopération technique, contribue aussi notablement au dialogue avec les gouvernements et les aide à accomplir leurs obligations normatives. De même, l'existence d'une large somme de connaissances spécialisées sur lesquelles s'appuient les travaux normatifs offre une base solide pour les activités de coopération technique.
- 15.7 De nouvelles synergies proviennent du fait que les organismes du système des Nations Unies s'engagent de plus en plus dans la lutte contre la drogue. Élaboré sous la direction du Programme et grâce aux travaux du Sous-Comité du CAC sur le contrôle international des drogues, un plan d'action à l'échelle du système pour la lutte contre l'abus des drogues, révisé et mis à jour, a été présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale en 1994. Ce plan d'action constitue une étape importante en ce qu'il contribuera à faire entrer la question de l'abus des drogues dans les programmes d'action de tous les organismes du système.
- 15.8 Le Programme apportera son concours pour les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte internationale contre les drogues qui doit se tenir en juin 1998; cette session sera le point de départ d'une nouvelle action collective de la part de la communauté internationale et aidera à établir le programme d'action international de lutte contre la drogue pour la prochaine décennie.
- 15.9 Le montant global de 16 203 300 dollars demandé au titre du programme représente l'effet combiné de trois facteurs : la suppression proposée d'un poste d'administrateur et de quatre postes d'agent des services généraux, l'application des nouveaux taux normalisés de vacances de postes et une série d'ajustements au titre d'autres objets de dépenses.
- 15.10 La répartition des ressources (en pourcentage) serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	5,6	0,1
B. Direction exécutive et administration	11,8	1,0
C. Programme de travail	82,6	95,4
D. Appui aux programmes	—	3,5
Total	100,0	100,0

Tableau 15.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Grande rubrique</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Organes directeurs	915,3	943,3	(34,3)	(3,6)	909,0	15,7	924,7
B. Direction exécutive et administration	1 656,6	2 380,9	(468,1)	(19,6)	1 912,8	19,8	1 932,6
C. Programme de travail	12 228,9	12 870,8	510,7	3,8	13 381,5	133,2	13 514,7
Total	14 800,8	16 195,0	8,3	—	16 203,3	168,7	16 372,0

Tableau 15.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	5 111,6	5 609,1	i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	5 770,6
	25 497,9	26 513,6	b) Activités de fond :	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	29 342,6
	107 745,0	109 112,4	c) Projets opérationnels :	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	127 184,8
Total	138 354,5	141 235,1		162 298,0
Total 1) et 2)	153 155,3	157 430,1		178 670,0

Tableau 15.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	12 386,1	12 770,3	144,6	1,1	12 914,9	113,2	13 028,1
Autres dépenses de personnel	247,7	945,4	(499,9)	(52,8)	445,5	7,4	452,9
Rémunération de non- fonctionnaires	84,4	86,0	—	—	86,0	—	86,0
Consultants et experts	452,5	542,7	124,3	22,9	667,0	11,2	678,2
Voyages	1 067,2	1 139,3	(4,6)	(0,4)	1 134,7	21,0	1 155,7
Services contractuels	349,3	364,5	86,6	23,7	451,1	7,7	458,8
Frais généraux de fonctionnement	25,3	62,7	113,5	181,0	176,2	2,8	179,0
Dépenses de représentation	1,4	3,1	—	—	3,1	—	3,1
Fournitures et accessoires	154,3	176,2	(22,8)	(12,9)	153,4	2,6	156,0
Mobilier et matériel	32,6	104,8	66,6	63,5	171,4	2,8	174,2
Total	14 800,8	16 195,0	8,3	—	16 203,3	168,7	16 372,0

Tableau 15.2 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	49 531,4	48 652,0	Postes	54 871,3
	164,6	305,4	Autres dépenses de personnel	158,5
	3 672,8	5 438,0	Consultants et experts	6 234,6
	5 383,6	4 619,2	Voyages	5 239,0
	20 262,7	25 080,7	Services contractuels	29 244,5
	7 353,2	6 928,3	Frais généraux de fonctionnement	8 123,9
	4 139,2	4 229,4	Fournitures et accessoires	5 098,8
	29 225,6	16 221,1	Mobilier/achat de matériel	18 535,5
	1 169,5	2 082,1	Transformation et amélioration des locaux	2 558,8
	12 491,7	20 301,1	Subventions et contributions	22 115,7
	4 960,2	7 377,8	Dépenses diverses	10 117,4
Total	138 354,5	141 235,1		162 298,0
Total 1) et 2)	153 155,3	157 430,1		178 670,0

Tableau 15.3

Postes nécessaires

Programme : Contrôle international des drogues

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	3	3	4	4
D-1	2	2	—	—	10	10	12	12
P-5	6	6	—	—	30	30	36	36
P-4/3	26	25	—	—	45	45	71	70
P-2/1	9	9	—	—	27	7	36	16
Total	45	44	—	—	115	95	160	139
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	22	22	25	25
Autres classes	25	21	—	—	120	120	145	141
Total	28	24	—	—	142	142	170	166
Total général	73	68	—	—	257	237	330	305

A. Organes directeurs

- 15.11 La lutte internationale contre la drogue relève de deux organes directeurs de l'ONU : la Commission des stupéfiants, créée en 1946 en tant que commission technique du Conseil économique et social, et l'Organe

international de contrôle des stupéfiants (OICS), organe technique indépendant, créé par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 en vue de limiter aux usages médicaux et scientifiques la culture, la production, la fabrication et l'usage de ces produits tout en assurant un approvisionnement suffisant en drogues à des fins médicales et scientifiques. Le secrétariat du PNUCID fournit des services organiques à ces deux organes.

- 15.12 La Commission des stupéfiants, qui se compose de 53 membres, tient chaque année une session ordinaire à Vienne, suivie, tous les deux ans, d'une reprise de la session, consacrée aux questions administratives et budgétaires. Pour coordonner le dispositif de lutte antidrogues à l'échelon régional, la Commission a établi les organes subsidiaires suivants : la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient et les réunions régionales pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique, pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic des drogues. Participent également à ces réunions des observateurs des organisations intergouvernementales qui soutiennent la lutte antidrogues.
- 15.13 L'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui se compose de 13 membres, dont trois sont élus parmi des candidats proposés par l'Organisation mondiale de la santé et 10 parmi les candidats proposés par les gouvernements, a été créé en vertu d'instruments internationaux et doit, selon son mandat, se réunir deux fois par an. Il peut se réunir plus souvent, s'il le souhaite. Lorsque l'Organe n'est pas en session, c'est son secrétariat qui est chargé de s'acquitter de ses fonctions.

Tableau 15.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Commission des stupéfiants	355,5	353,5	—	—	353,5	8,0	361,5
Organe international de contrôle	559,8	589,8	(34,3)	(5,8)	555,5	7,7	563,2
Total	915,3	943,3	(34,3)	(3,6)	909,0	15,7	924,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1994-1995	1996-1997	1998-1999
	Dépenses	Montant estimatif	
a) Services d'appui à :	—	—	—
i) Des organismes des Nations Unies	47,3	81,6	100,4
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—	—
b) Activités de fond	—	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—
Total	47,3	81,6	100,4
Total 1) et 2)	962,6	1 024,9	1 025,1

Tableau 15.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Rémunération de non-fonctionnaires	84,4	86,0	—	—	86,0	—	86,0
Voyages	830,9	857,3	(34,3)	(4,0)	823,0	15,7	838,7
Total	915,3	943,3	(34,3)	(3,6)	909,0	15,7	924,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
			a)	b)	
	—	—	a) Services d'appui à :		—
	47,3	81,6	i) Des organismes des Nations Unies		—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires		100,4
	—	—	b) Activités de fond		—
	—	—	c) Projets opérationnels		—
Total	47,3	81,6			100,4
Total 1) et 2)	962,6	1 024,9			1 025,1

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Rémunération de non-fonctionnaires

- 15.14 Le crédit demandé (86 000 dollars), d'un montant égal à celui demandé en 1996-1997, doit couvrir les émoluments versés aux membres de l'OICS conformément à la résolution 35/218 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1980, et se décompose comme suit, annuellement : 5 000 dollars au Président, 4 000 dollars à chacun des deux vice-présidents et 3 000 dollars à chacun des 10 autres membres.

Voyages

- 15.15 Le crédit demandé à cette rubrique (823 000 dollars) calculé sur la base de dépenses effectives, doit permettre de couvrir les frais de voyage a) des représentants de 53 États Membres, du Président de l'OICS et du Président de la Sous-Commission, qui doivent participer aux sessions annuelles de la Commission des stupéfiants et à une reprise de la session de la Commission, organisée la deuxième année de chaque exercice biennal pour examiner et approuver le budget-programme du Fonds du PNUCID; b) de 20 représentants aux deux réunions annuelles de la Sous-Commission; c) au titre de deux réunions de l'OICS chaque année et d) au titre des enquêtes locales effectuées en application de l'Article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu'elle a été modifiée par le Protocole de 1972.

B. Direction exécutive et administration

- 15.16 Le Directeur exécutif est chargé d'orienter efficacement et de coordonner toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies, de façon à assurer la cohérence des actions entreprises dans le cadre du Programme ainsi que la coordination et la complémentarité des activités de lutte contre la

drogue à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois. À ce titre, le Directeur exécutif participe aux travaux du Comité administratif de coordination.

- 15.17 Le Bureau du Directeur exécutif est en outre chargé de mettre au point des stratégies pour appliquer les politiques arrêtées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants dans le domaine de la lutte contre la drogue, d'établir le programme de travail et d'y apporter des modifications, et de prendre les dispositions voulues en vue des réunions de haut niveau avec des représentants des gouvernements, l'accent étant mis en particulier sur la mobilisation des ressources.

Tableau 15.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 617,7	1 379,6	(35,9)	(2,6)	1 343,7	10,2	1 353,9
Autres dépenses de personnel ^a	—	945,4	(499,9)	(52,8)	445,5	7,4	452,9
Consultants et experts	—	—	47,7	—	47,7	0,8	48,5
Voyages	37,5	52,8	20,0	37,8	72,8	1,4	74,2
Dépenses de représentation	1,4	3,1	—	—	3,1	—	3,1
Total	1 656,6	2 380,9	(468,1)	(19,6)	1 912,8	19,8	1 932,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif	
			Montant	Pourcentage
a) Services d'appui à :	—	—	—	—
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—	—	—
b) Activités de fond	1 572,4	1 449,6	1 648,3	—
c) Projets opérationnels	—	—	—	—
Total	1 572,4	1 449,6	1 648,3	1 648,3
Total 1) et 2)	3 229,0	3 830,5	3 580,9	3 580,9

^a Les crédits relatifs au personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et aux heures supplémentaires sont à présent alloués au titre de la Direction exécutive et de l'administration; lors des exercices biennaux précédents ils étaient inscrits dans le cadre du programme de travail.

Tableau 15.7

Postes nécessaires
Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	1	1	2	2
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
P-2/1	1	1	—	—	2	—	3	1
Total	4	4	—	—	3	1	7	5
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	1	—	—	3	3	5	4
Total	3	2	—	—	3	3	6	5
Total général	7	6	—	—	6	4	13	10

Activités

15.18 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Services fonctionnels pour des réunions.* Préparation du débat de haut niveau du Conseil économique et social et participation à ce débat; préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la drogue, qui se tiendra en juin 1998; fourniture de services de secrétariat au Comité de gestion (environ 20 réunions par an) et au Comité de l'examen des projets (environ 50 réunions par an);
 - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - a. *Commission des stupéfiants.* Deux rapports annuels présentés par le Directeur exécutif, un rapport sur le budget du Fonds et documentation connexe;
 - b. *Conseil économique et social.* Un rapport sur le budget ordinaire et documentation connexe;
- b) *Autres activités de fonds (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires).* Superviser la mise en oeuvre par le Programme des décisions et résolutions relatives à la lutte contre la drogue, adoptées par la Commission des stupéfiants, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres organes compétents; assurer la direction exécutive et l'administration et, le cas échéant, arrêter des politiques et stratégies pour exécuter le programme de travail du PNUCID; coordonner l'établissement du plan annuel de travail et du plan annuel d'évaluation, suivre l'exécution de ces plans et faire rapport à ce sujet;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Participation aux réunions et délibérations du Comité administratif de coordination; préparation des délibérations du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation et participation à ses

travaux; participation et contribution aux travaux du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le contrôle international des drogues;

- ii) Par l'intermédiaire du bureau de liaison à New York, donner suite en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies sis à New York aux décisions adoptées lors de conférences et réunions interorganisations ou intergouvernementales en Amérique du Nord et diffuser des informations auprès d'organisations non gouvernementales et d'organisations du secteur privé établies en Amérique du Nord pour mieux sensibiliser le public.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 15.19 Les dépenses de personnel (1 343 700 dollars) représentent le coût de quatre postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de deux postes de la catégorie des services généraux, comme indiqué dans le tableau 15.7 ci-dessus. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux, qui est devenu inutile du fait d'une amélioration des méthodes de travail. La réduction de 35 900 dollars est la résultante de deux facteurs : la suppression de ce poste et l'application des nouveaux taux de vacance normalisés.

Autres dépenses de personnel

- 15.20 Le montant minoré de 445 500 dollars serait ventilé comme suit : a) 410 500 dollars pour i) le personnel temporaire recruté pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 1998; ii) les activités courantes que le Conseil économique et social a approuvées dans ses résolutions 1996/29 et 1996/30 concernant respectivement les mesures visant à renforcer la coopération internationale pour le contrôle des précurseurs et de leurs substituts utilisés pour la fabrication illicite de substances placées sous contrôle, en particulier de stimulants de type amphétaminique, et pour la prévention de leur détournement, et les mesures visant à lutter contre le détournement des substances psychotropes et à établir un contrôle efficace des opérations effectuées par les intermédiaires dans le commerce international des substances psychotropes; et iii) le remplacement de fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et l'emploi de personnel surnuméraire en période de pointe; à partir de l'exercice biennal 1998-1999, les ressources allouées à l'ensemble du programme au titre du personnel temporaire seraient inscrites sous la rubrique «Direction exécutive et administration» afin d'optimiser leur utilisation, la supervision des effectifs étant assurée centralement par le Bureau du Directeur exécutif; et b) 35 000 dollars pour les heures supplémentaires qui seront maintenues à un niveau minimum et remplacées par des congés de compensation dans la mesure du possible; les ressources correspondantes sont également regroupées sous la rubrique «Direction exécutive et administration».

Consultants et experts

- 15.21 Il est proposé de consacrer un montant de 47 700 dollars au recrutement de consultants ayant les compétences nécessaires pour élaborer des politiques et principes concernant d'autres formes de développement et pour fournir d'autres services spécialisés requis dans les domaines de la planification, de la gestion et de l'évaluation et des conseils sur la mise en valeur et une utilisation plus efficace des technologies

Voyages

- 15.22 Un montant de 72 800 dollars serait nécessaire pour permettre au Directeur exécutif et à ses collaborateurs d'assister aux réunions de la session ordinaire de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes s'intéressant aux questions relatives au contrôle des drogues ainsi qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la drogue, qui se tiendra en juin 1998. Il comprend également le coût des déplacements que le Chef de la Section de la planification et de l'évaluation sera appelé à effectuer pour assister à deux réunions du Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, l'une devant se tenir à New York et l'autre à Genève, et pour participer aux travaux du Comité du programme et de la coordination.

Dépenses de représentation

- 15.23 Le montant de 3 100 dollars, inchangé par rapport à l'exercice biennal 1996-1997, doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles qui seront organisées à l'occasion des sessions de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

C. Programme de travail

- 15.24 La répartition (en pourcentage) des ressources entre les sous-programmes serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Coordination et promotion du contrôle international des drogues	12,5	1,0
Sous-programme 2		
Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	62,6	0,2
Sous-programme 3		
Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues	24,9	98,8
Total	100,0	100,0

Tableau 15.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	10 768,4	11 390,7	180,5	1,5	11 571,2	103,0	11 674,2
Autres dépenses de personnel ^a	247,7	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	452,5	542,7	76,6	14,1	619,3	10,4	629,7
Voyages	198,8	229,2	9,7	4,2	238,9	3,9	242,8
Services contractuels	349,3	364,5	86,6	23,7	451,1	7,7	458,8
Frais généraux de fonctionnement	25,3	62,7	113,5	181,0	176,2	2,8	179,0
Fournitures et accessoires	154,3	176,2	(22,8)	(12,9)	153,4	2,6	156,0
Mobilier et matériel	32,6	104,8	66,6	63,5	171,4	2,8	174,2
Total	12 228,9	12 870,8	510,7	3,8	13 381,5	133,2	13 514,7

Tableau 15.8 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	23 878,2	24 982,4	b) Activités de fond :	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	27 593,9
	107 745,0	109 112,4	c) Projets opérationnels :	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	127 184,8
Total	131 623,2	134 094,8		154 778,7
Total 1) et 2)	143 852,1	146 965,6		168 293,4

^a Regroupées sous la rubrique «Direction exécutive et administration».

Tableau 15.9

Postes nécessaires

Programme de travail

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	3	3	4	4
D-1	2	2	—	—	7	7	9	9
P-5	5	5	—	—	28	28	33	33
P-4/3	25	24	—	—	41	41	66	65
P-2/1	8	8	—	—	6	6	14	14
Total	41	40	—	—	85	85	126	125
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	21	21	23	23
Autres classes	23	20	—	—	109	109	132	129
Total	25	22	—	—	130	130	155	152
Total général	66	62	—	—	215	215	281	277

Sous-programme 1

Coordination et promotion du contrôle international des drogues

Tableau 15.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses ^a	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	1 609,5	(81,6)	(5,0)	1 527,9	26,1	1 554,0
Voyages	—	17,4	—	—	17,4	0,4	17,8
Services contractuels	—	88,6	25,8	29,1	114,4	2,0	116,4
Total	—	1 715,5	(55,8)	(3,2)	1 659,7	28,5	1 688,2

2) Fonds extrabudgétaires

Provenance des fonds	1994-1995	1996-1997	1998-1999
	Dépenses	Montant estimatif	
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—	—
b) Activités de fond :			
Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	855,1	1 346,0	1 485,2
c) Projets opérationnels	—	—	—
Total	855,1	1 346,0	1 485,2
Total 1) et 2)	855,1^a	3 061,5	3 173,4

^a Les dépenses de l'exercice 1994-1995 imputées sur le budget ordinaire pour le programme de travail, par objet de dépense, et qui étaient précédemment regroupées dans un compte unique, sont indiquées dans le tableau 15.12; il n'est pas possible de donner la répartition exacte de ces dépenses en suivant la nouvelle structure du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).

Tableau 15.11

Postes nécessaires
Programme : Coordination et promotion du contrôle international des drogues

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	—	—	—	—	2	2	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	3	3	—	—	1	1	4	4
P-2/1	2	2	—	—	1	1	3	3
Total	7	7	—	—	4	4	11	11
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	1	1	1	1
Autres classes	1	—	—	—	2	2	3	2
Total	1	—	—	—	3	3	4	3
Total général	8	7	—	—	7	7	15	14

- 15.25 L'objectif de ce sous-programme est de promouvoir la coopération entre les États Membres, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin d'assurer une plus grande unité, de veiller à la coordination et d'éliminer les doubles emplois dans la lutte contre la drogue. Il vise aussi à sensibiliser davantage les responsables politiques, les organisations et le grand public aux problèmes liés à la toxicomanie et à mobiliser des ressources humaines et financières pour des activités appropriées exécutées dans le cadre de projets de coopération technique gérés par le PNUCID et avec leurs propres ressources.
- 15.26 À ces fins, le Service de la mobilisation des ressources et de la coordination interorganisations de la Division des opérations et des relations extérieures : a) assurera la coordination au sein du PNUCID pour la liaison avec les gouvernements et les organisations compétentes; b) s'emploiera à faire mieux connaître les effets néfastes de l'abus des drogues et les mesures efficaces de lutte contre ce phénomène; c) encouragera l'élaboration de programmes de prévention de l'abus des drogues faisant appel aux ressources communautaires; d) développera la coopération entre le Programme et d'autres organisations intergouvernementales; e) assumera le rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies dans la mise à jour du Plan d'action à l'échelle du système pour la lutte contre l'abus des drogues; f) fournira des services de secrétariat au Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le contrôle international des drogues; et g) sera l'agent principal chargé de coordonner les activités de mobilisation des ressources, en veillant notamment à élargir la base de ressources provenant des contributions volontaires, qui représentent 90 % du budget total du Programme.
- 15.27 Dans le cadre de ce sous-programme, on s'efforcera également de développer la coopération sous-régionale dans la lutte contre la drogue en favorisant le dialogue, en aidant les pays à définir des objectifs et des stratégies communs et en facilitant la négociation d'accords officiels entre les États. On s'attachera par ailleurs à améliorer pour chaque pays la capacité de coordonner les activités de lutte contre la drogue et d'appliquer des politiques et stratégies complètes et équilibrées de lutte contre la drogue en élaborant des plans directeurs à l'échelon national.

Activités

15.28 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Services fonctionnels pour des réunions.* Deux réunions du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le contrôle international des drogues;
 - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - a. *Commission des stupéfiants.* Rapport biennal sur l'état d'avancement du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues; deux rapports sur l'état d'avancement des plans directeurs de lutte contre la drogue, incorporés au rapport du Directeur exécutif sur les activités du programme;
 - b. *Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur le contrôle international des drogues.* Documents de base pour deux réunions;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Publications en série.* Huit numéros de la *Lettre d'information* du PNUCID (trimestrielle); mise à jour de la publication *Les Nations Unies et la lutte contre la drogue*; dépliant sur le PNUCID (fonds extrabudgétaires); répertoire des organisations non gouvernementales; mise à jour du catalogue de films/cassettes vidéo;
 - ii) *Produits électroniques et produits audio-visuels.* Gestion de la bibliothèque de prêt de photographies, diapositives et films/cassettes vidéo du programme; établissement et distribution d'un catalogue des films vidéos disponibles;
 - iii) *Plaquettes et documents d'information.* Cinq plaquettes, affiches et autres supports promotionnels;
 - iv) *Expositions, activités spéciales et conférences.* Coordonner les préparatifs en vue de la célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues; organiser deux manifestations spéciales pour mobiliser la société civile, notamment sensibiliser le public et réunir des ressources en collaboration avec des partenaires de la société civile, par exemple des organisations patronales et syndicales, ou les milieux du spectacle et du sport, en employant du personnel financé par des fonds extrabudgétaires; suivi des activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues (1991-2000) et faire rapport à ce sujet; préparer la troisième Conférence du secteur privé sur la prévention de l'abus des drogues sur les lieux de travail et négocier des arrangements de participation aux coûts avec des sociétés commerciales ou industrielles; organiser des réunions d'information et des conférences sur le fonctionnement du Programme et répondre à des demandes de renseignements sur la lutte contre l'abus des drogues;
 - v) *Supports techniques.* Gérer une base de données sur les organisations non gouvernementales et intergouvernementales actives dans la lutte contre la drogue et une base de données sur l'élaboration et la mise en oeuvre des plans directeurs à l'échelle mondiale;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) Assurer la coordination pour les relations entre le Programme et les organisations non gouvernementales en maintenant des contacts avec des fédérations d'ONG, en leur communiquant des informations pertinentes, en encourageant la constitution de réseaux, en surveillant la gestion d'un programme d'octroi de petites subventions à des ONG exécutant des activités financées par une ONG; participer à huit réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales à Vienne;

- ii) Servir de point de contact principal avec les gouvernements pour tous les aspects de la collecte de fonds et pour le lancement de nouvelles campagnes de mobilisation des ressources en recourant à du personnel financé par des fonds extrabudgétaires; coordonner toutes les dispositions concernant les activités de collecte de fonds avec les interlocuteurs du PNUCID et le suivi des initiatives visant à élargir son assise financière; négocier et conclure avec les gouvernements donateurs des accords de financement portant sur des programmes opérationnels et techniques spécifiques; établir et diffuser auprès des donateurs des rapports semestriels sur l'utilisation des contributions volontaires versées par ces derniers conformément aux accords de financement; et fournir des services de secrétariat et des documents de base pour des réunions de représentants des pays donateurs, à raison de deux par an, en employant du personnel financé par des fonds extrabudgétaires;
 - iii) Servir de point de contact principal avec d'autres instances du système des Nations Unies et tenir une liste d'agents de coordination au sein du système pour les questions relatives au contrôle des drogues; assurer la liaison avec le secrétariat du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires; assister à des réunions interinstitutions appropriées dans le cadre du système des Nations Unies, à 12 réunions des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination et à quatre réunions du Groupe consultatif mixte de programmation;
- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Diffuser des directives et d'autres documents de référence à l'usage des gouvernements aux fins de l'établissement des plans directeurs; formuler des observations et fournir des conseils sur les plans directeurs à une trentaine de gouvernements et une assistance à environ six gouvernements pour l'établissement des plans directeurs et le choix de partenaires internationaux susceptibles de collaborer à leur mise en oeuvre; octroyer 75 subventions dans le cadre du programme de microfinancement en faveur des ONG.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 15.29 Les ressources prévues (1 527 900 dollars) permettraient de financer sept postes d'administrateur et tiennent compte de la suppression d'un poste d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau 15.11. Le financement de tous les postes d'agent des services généraux sera assuré au moyen de fonds extrabudgétaires. La réduction de 81 600 dollars est imputable, d'une part, à la suppression du poste d'agent des services généraux et, d'autre part, à l'application des nouveaux taux de vacance de postes normalisés.

Voyages

- 15.30 Il est proposé de réaffecter un montant de 17 400 dollars aux frais de voyage pour permettre à des fonctionnaires d'assister à deux réunions liées aux travaux des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination, chaque année, et aux réunions annuelles du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales et du Comité commun de l'information des Nations Unies.

Services contractuels

- 15.31 Les ressources à prévoir au titre des services contractuels pour l'impression et la reliure de trois publications s'élèveraient à 114 400 dollars.

Sous-programme 2

Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue

Tableau 15.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	10 768,4	7 183,8	303,5	4,2	7 487,3	58,7	7 546,0
Autres dépenses de personnel	247,7	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	452,5	327,0	126,2	38,5	453,2	7,5	460,7
Voyages	198,8	143,0	23,1	16,1	166,1	2,7	168,8
Services contractuels	349,3	233,9	49,6	21,2	283,5	4,7	288,2
Frais généraux de fonctionnement	25,3	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	154,3	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	32,6	—	—	—	—	—	—
Total	12 228,9	7 887,7	502,4	6,3	8 390,1	73,6	8 463,7

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	255,3	219,8	b) Activités de fond :	239,3
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	255,3	219,8		239,3
Total 1) et 2)	12 484,2	8 107,5		8 703,0

Tableau 15.13

Postes nécessaires

Programme : Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	1	1	3	3
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	16	15	—	—	1	1	17	16
P-2/1	5	5	—	—	—	—	5	5
Total	26	25	—	—	2	2	28	27
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	16	15	—	—	2	2	18	17
Total	17	16	—	—	2	2	19	18
Total général	43	41	—	—	4	4	47	45

15.32 Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme sont réparties entre deux unités administratives.

A. Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

- 15.33 Les activités du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ont pour but d'aider concrètement l'OICS à s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu des traités, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, ainsi que des résolutions connexes adoptées par des organes intergouvernementaux afin de suivre l'application, par les gouvernements, des dispositions des instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues. Des informations complètes et fiables seront communiquées à l'OICS, y compris des statistiques, sur la nature, la structure et l'évolution des activités licites et illicites relatives à la culture, à la production, à la fabrication, au commerce, à la distribution et à l'utilisation de drogues et sur les mesures prises par les gouvernements pour appliquer les dispositions correspondantes des traités. Agissant au nom de l'Organe, le secrétariat maintiendra un dialogue avec les gouvernements sur l'application des dispositions des traités par ces derniers et diffusera largement les conclusions et les rapports annuels de l'OICS pour mobiliser l'appui politique nécessaire à la bonne mise en oeuvre des instruments.
- 15.34 Les activités auront également pour objet d'établir, aux échelons national et international, des contrôles sur les stupéfiants, les substances psychotropes et leurs précurseurs chimiques utilisés à des fins licites, de maintenir et, le cas échéant, de renforcer ceux qui existent déjà; d'assurer la disponibilité, en quantités suffisantes, de stupéfiants et de drogues psychotropes pour des usages médicaux ou scientifiques et d'autres utilisations licites, en empêchant simultanément leur détournement vers des circuits illicites. Les précurseurs feront l'objet d'un contrôle pour permettre aux gouvernements, en coopération avec l'OICS, d'empêcher

leur utilisation aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et d'enquêter sur des activités illicites de cette nature. Les produits chimiques seront recensés et évalués pour être éventuellement inscrits aux tableaux de la Convention de 1988 ou transférés d'un tableau à l'autre.

Activités

15.35 Les activités suivantes seront entreprises au cours de l'exercice biennal :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Services fonctionnels pour des réunions.* Prestation de services fonctionnels et de services de secrétariat pour deux sessions annuelles de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et quatre réunions de son Comité permanent des évaluations;
 - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - a. *Conseil économique et social.* Rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;
 - b. *Organe international de contrôle des stupéfiants.* Publications techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs, suppléments (concernant par exemple les évaluations des besoins en stupéfiants) et tous autres rapports que l'Organe pourrait juger utile de publier; rapports et documentation sur le fonctionnement du dispositif international de contrôle sur l'utilisation de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins licites et la surveillance des précurseurs, y compris le système d'évaluation concernant les stupéfiants et le système d'évaluation des besoins légitimes annuels en substances psychotropes, et documents sur les substances qu'il y aurait éventuellement lieu d'inscrire aux tableaux I ou II de la Convention de 1988 ou de faire passer d'un tableau à l'autre; analyse de données afin de détecter les nouvelles tendances dans la fabrication illicite de drogues, d'évaluer les produits (précurseurs) chimiques et d'organiser des réunions de groupes d'experts de l'OICS ou d'autres consultations pour conseiller l'Organe sur l'opportunité de modifier les tableaux I et II de la Convention de 1988;
 - iii) *Réunions de groupes d'experts.* Deux réunions d'un groupe spécial d'experts chargé de conseiller l'OICS sur les critères concernant l'application de l'article 12 de la Convention de 1988; une réunion de groupe d'experts sur le développement de la coopération judiciaire internationale entre les États Membres pour mieux faire appliquer les dispositions de l'article 9 de cette convention;
- b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Publications en série.* Deux éditions des publications intitulées *Évaluation des besoins du monde en stupéfiants pour 1999 et 2000* et *Statistiques pour 1997 et 1998*; 48 exemplaires de son *Supplément*; deux éditions d'annuaires statistiques sur les substances psychotropes pour 1997 et 1998 (évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au tableau II, besoins en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV); deux rapports de l'OICS présentés en application de l'article 15 de la Convention de 1961 et de l'article 18 de la Convention de 1971; et deux rapports de l'OICS pour 1998 et 1999 sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988;
 - ii) *Communiqués et conférences de presse.* Assurer la liaison avec les centres d'information des Nations Unies, assister à des conférences de presse, répondre à des demandes de renseignements émanant des médias et préparer des déclarations ou des discours que les membres de l'Organe de contrôle doivent prononcer devant des organes intergouvernementaux, notamment la Commission des stupéfiants et le Conseil économique et social; diffuser largement les conclusions et les rapports de l'Organe auprès des décideurs et du grand public;

iii) *Documents techniques*

- a. Mise à jour annuelle de la Liste des stupéfiants sous contrôle international («Liste jaune»); mise à jour des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour fournir à l'Organe de contrôle les statistiques et les estimations requises en vertu de la Convention unique de 1961;
- b. Mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes sous contrôle international («Liste verte»); mise à jour trimestrielle des évaluations des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV; nouvelle édition des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les renseignements requis en vertu de la Convention de 1971 et des résolutions connexes du Conseil économique et social; mise à jour semestrielle du tableau indiquant les besoins des pays en autorisations d'importation de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV;
- c. Mise à jour annuelle de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international («Liste rouge»); nouvelle édition du formulaire D utilisé par les gouvernements pour communiquer les renseignements requis en vertu de l'article 12 de la Convention de 1988 et des résolutions connexes du Conseil économique et social;
- d. Mise à jour des supports de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs;

iv) *Autres activités de fond*

- a. Faciliter la communication d'informations, y compris de données statistiques, à l'Organe de contrôle par les gouvernements, assurer des échanges réguliers entre l'Organe et les gouvernements, la saisie des données, le développement et la gestion de bases de données sur les stupéfiants et les substances psychotropes et la présentation de leurs caractéristiques à des fins d'analyse, ainsi que la gestion de bases de données sur 22 précurseurs inscrits aux tableaux et d'autres produits chimiques que l'Organe de contrôle doit évaluer afin de les inscrire éventuellement aux tableaux ou de les transférer d'un tableau à un autre et de les surveiller;
- b. Mener des études et analyser des données pour cerner les faits nouveaux dans l'offre et la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes et procéder à des analyses comparatives;
- c. Évaluer la justesse des estimations des besoins nationaux en stupéfiants, établir des estimations annuelles à soumettre à l'approbation de l'Organe de contrôle pour les gouvernements qui n'en ont pas communiquées et évaluer des estimations complémentaires;
- d. Gérer un système d'évaluation des substances psychotropes; procéder à des évaluations pour les gouvernements qui ne fournissent pas d'informations à cet égard; et s'assurer que les pays exportateurs tiennent compte des évaluations avant d'autoriser les exportations;
- e. Déterminer si les limites fixées par l'Organe de contrôle en matière d'importation et de fabrication de stupéfiants ont été respectées, tout comme les évaluations portant sur les substances psychotropes réalisées par les gouvernements ou par l'OICS; élucider les raisons qui peuvent expliquer les anomalies dans les données et suggérer des mesures correctives s'il y a lieu;
- f. Vérifier la légitimité de transactions internationales; identifier les nouvelles méthodes et les nouveaux circuits utilisés pour le détournement de produits et collaborer à des enquêtes sur des transactions suspectes; observer les tendances, alerter les gouvernements, l'Organe de contrôle et les organismes internationaux compétents et proposer des mesures pour remédier à des situations, s'il y a lieu;

- g. Recueillir des informations auprès des gouvernements et des organismes internationaux compétents sur les faits nouveaux concernant les réglementations et les politiques; faire connaître aux gouvernements les mesures prises dans d'autres pays et évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures; et soumettre aux gouvernements, à l'Organe de contrôle et à la Commission des propositions sur des mesures complémentaires ou d'autres possibilités d'action;
 - h. Rassembler et analyser des informations pour établir et tenir à jour une liste spéciale de produits chimiques non inscrits aux tableaux des substances réglementées mais qui feront l'objet d'une surveillance internationale pour empêcher leur utilisation par des trafiquants;
 - i. Rassembler et analyser des données sur les modes de fabrication, de commercialisation et d'utilisation licites des précurseurs pour faciliter le repérage des transactions suspectes et mettre en place et tenir à jour une base de données;
 - j. Mener des consultations avec l'Organe de contrôle et les gouvernements des pays producteurs et leur adresser des recommandations en vue de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande d'opiacées, d'éviter la prolifération des sources d'approvisionnement et de promouvoir l'accès aux opiacées utilisées à des fins médicales à l'échelle mondiale;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) Deux programmes de notification aux gouvernements de l'évaluation des besoins en stupéfiants, telle qu'elle a été confirmée par l'Organe de contrôle, et de demandes de modifications ou de renseignements;
 - ii) Deux programmes de notification aux gouvernements de l'évaluation de leurs besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV et en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;
 - iii) Deux programmes d'échange d'informations avec les gouvernements portant sur les transactions suspectes de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs afin d'empêcher leur détournement vers des circuits illicites;
 - iv) Communication avec les gouvernements en cas d'anomalies relevées dans les données afin de détecter les stupéfiants et substances psychotropes qui sont détournés vers des circuits illicites et des lacunes dans les dispositifs nationaux mis en place pour le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs, y compris l'instauration d'un dialogue pour assurer le respect des réglementations internationales et nationales par les fabricants et les distributeurs — grossistes ou détaillants — de substances réglementées et, en coopération avec l'OMS, promouvoir la prescription rationnelle de stupéfiants et de substances psychotropes;
 - v) Fourniture d'un appui technique pour aider les gouvernements à établir des dispositifs de contrôle adéquats à l'échelon national pour les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs;
 - vi) Suivi des situations dans la lutte contre la drogue à l'échelle mondiale et identification, dans les systèmes de contrôle nationaux et internationaux, de lacunes qui pourraient exiger une intervention de la part de l'Organe de contrôle; compilation d'informations générales pour faciliter l'examen de ces questions par l'Organe de contrôle et adoption de mesures de suivi au nom de ce dernier;
 - vii) Adoption des dispositions fonctionnelles et administratives voulues pour organiser environ 35 missions d'enquête et d'inspection sur le terrain et assurer le suivi de leurs travaux;
 - viii) Coordination des activités et politiques de l'Organe de contrôle avec celles du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, de l'OMS et d'autres organismes internationaux compétents;

- d) *Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Organisation de cours de formation, d'ateliers et de consultations, au niveau international, à l'intention des administrateurs nationaux chargés du contrôle des drogues, et participation à ces activités.

B. Secrétariat de la Commission des stupéfiants et Section des affaires juridiques

- 15.36 Le secrétariat de la Commission des stupéfiants et Section des affaires juridiques fournit un appui technique, organisationnel et administratif à la Commission des stupéfiants, à ses organes subsidiaires et aux conférences intergouvernementales consacrées au contrôle international des drogues afin d'assurer leur bon fonctionnement. À cet effet, le secrétariat de la Commission des stupéfiants s'emploiera à : a) organiser les sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires et en assurer le service et le suivi; b) aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans le domaine du contrôle des stupéfiants, notamment pour ce qui est de l'établissement et de la coordination des rapports; c) donner suite aux demandes formulées par la Commission, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans leurs décisions relatives au contrôle des stupéfiants, notamment en ce qui concerne les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le contrôle international des drogues; d) renforcer les fonctions opérationnelles des organes subsidiaires de la Commission; e) analyser les notifications fournies en vertu des traités relatifs au contrôle international des drogues ou en réponse à des demandes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou de la Commission; et f) analyser les réponses aux questionnaires inclus dans les rapports annuels et faire paraître les publications prévues dans les traités relatifs au contrôle international des drogues. La Section des affaires juridiques fait fonction de dépositaire des informations juridiques concernant le Programme; fournit aux États membres qui en font la demande, ainsi qu'à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, à la Commission des stupéfiants et aux groupes d'experts compétents, des conseils juridiques sur l'application des traités relatifs au contrôle international des drogues et sur les questions connexes; et donne des conseils juridiques au Programme, y compris en ce qui concerne l'application des traités et les activités de coopération technique.

Activités

- 15.37 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- i) *Services fonctionnels aux réunions*
- a. *Commission des stupéfiants*. Vingt-cinq réunions plénières et 16 réunions du Comité plénier, y compris la reprise de la quarante et unième session de la Commission; 8 réunions du Bureau élargi de la Commission; 6 consultations officielles tenues avec des missions permanentes; et 4 consultations spéciales intersessions;
- b. *Organes subsidiaires de la Commission*. Quatre-vingt-dix réunions plénières et de groupes de travail;
- c. *Organe international de contrôle des stupéfiants*. Prestation de conseils juridiques à l'Organe pour l'aider à assurer le suivi de l'application des traités relatifs au contrôle des stupéfiants et à mettre au point des stratégies pour résoudre les problèmes résultant de la non-application des traités par les parties; et production de documents à présenter aux deux sessions annuelles de l'Organe;

- ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - a. *Assemblée générale*. Rapports annuels sur les activités entreprises par le Programme et par les gouvernements en vue d'appliquer le Plan d'action mondial; un rapport sur les mesures prises en vue d'appliquer la Convention de 1988;
 - b. *Conseil économique et social*. Rapports annuels de la Commission des stupéfiants;
 - c. *Commission des stupéfiants*. Rapports annuels sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission; et quatre documents de séance et de fond à présenter aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires;
- iii) *Réunions de groupes d'experts*. Deux réunions de groupes d'experts sur l'application de la Convention de 1988; et réunions de groupes spéciaux d'experts sur les activités de fond entreprises dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) *Autres services fonctionnels (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Promotion des instruments juridiques*
 - a. Analyse des données juridiques, sociales, administratives et autres relatives aux substances, à soumettre à l'OMS en vue de leur éventuelle inscription au tableau par la Commission des stupéfiants, ainsi que des données pertinentes sur les substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, à soumettre à l'Organe en vue de leur éventuelle inscription au tableau par la Commission des stupéfiants;
 - b. Publication de notes verbales pour servir de notifications légales au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues;
 - c. Collecte, analyse et diffusion des lois et règlements adoptés en vue d'appliquer les conventions sur le contrôle des drogues, en particulier des textes concernant le blanchiment des capitaux et le contrôle des précurseurs;
 - d. Diffusion d'informations et prestation de conseils juridiques aux États en matière d'adhésion aux traités et de mesures propres à en assurer l'application;
 - e. Contribution à l'élaboration de lois et d'accords types;
 - ii) *Publications en série*. Un commentaire de la Convention de 1988; deux publications relatives aux lois et règlements sur l'entrée en vigueur des traités internationaux sur le contrôle des drogues; deux répertoires des autorités nationales compétentes aux termes des conventions internationales relatives au contrôle des drogues; deux répertoires des fabricants de stupéfiants, substances psychotropes et leurs précurseurs placés sous contrôle international; et un index cumulatif des lois et règlements nationaux relatifs à l'entrée en vigueur des traités internationaux sur le contrôle des drogues;
 - iii) *Documentation technique*. Gestion d'un système de base de données juridiques sur l'adhésion aux traités et les autorités nationales compétentes dans ce domaine;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*. Conseils et assistance juridiques concernant les mémorandums d'accord et les modalités de collaboration entre les partenaires du PNUCID, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;
- d) *Coopération technique (fonds extrabudgétaires)*. Conseils et assistance juridiques concernant la conclusion d'accords sous-régionaux de coopération, le financement d'activités, la mise en place de bureaux extérieurs, les modalités d'exécution des projets et la révision des contrats.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 15.38 Les ressources prévues (7 487 300 dollars) doivent permettre de financer 25 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux, tel qu'il est indiqué au tableau 15.13. Il est proposé de supprimer un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux grâce à une réorganisation interne des tâches au secrétariat. L'augmentation de 303 500 dollars résulte des effets conjugués de la suppression de ces deux postes, de l'effet différé de la création de deux postes P-3 au cours de l'exercice biennal 1996-1997 et de l'application des nouveaux taux de vacance standard.

Consultants et experts

- 15.39 Le montant prévu (453 200 dollars) comprend : a) un montant de 249 400 dollars destiné à financer des services spécialisés dont ne dispose pas le secrétariat de l'OICS pour l'étude de questions liées à l'utilisation et au contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes, l'élaboration de documents de fond à inclure dans le rapport annuel de l'OICS, et la mise au point de nouvelles méthodes de contrôle des produits chimiques (l'OICS déterminera les questions devant être étudiées lors de ses sessions de 1997 et 1998). Ce montant permettra aussi de couvrir les services de consultants qui seront chargés d'analyser des documents sur le contrôle international des drogues, d'élaborer un document de fond sur la coopération judiciaire, de mener une étude sur l'extension à d'autres régions des services consultatifs qui ont été offerts à la région Asie-Pacifique dans le domaine de la coopération maritime au cours de l'exercice biennal 1996-1997, et de mettre au point le projet de révision du Plan d'action mondial; b) un montant de 203 800 dollars pour la tenue de deux réunions du groupe d'experts chargé de conseiller l'OICS sur les critères d'application de l'article 12 de la Convention de 1988; une réunion du groupe d'experts sur la mise en place d'une coopération internationale judiciaire entre les États Membres en vue d'assurer une meilleure application de l'article 9 de la Convention de 1988; et deux réunions de groupe d'experts chargé de formuler des recommandations concernant l'application de la Convention de 1988.

Voyages

- 15.40 Un montant de 166 100 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage a) des fonctionnaires du secrétariat de l'OICS qui accompagnent les membres dans leurs missions sur le terrain et participent aux sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; b) des fonctionnaires qui assurent l'organisation et les services fonctionnels de la réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogue dans l'Asie et le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient; c) des participants aux consultations avec le PNUD ou le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat; et d) du Directeur exécutif adjoint pour sa participation aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le contrôle international des drogues qui doit se tenir en juin 1998.

Services contractuels

- 15.41 Un montant de 283 500 dollars est prévu pour financer les travaux d'impression à l'extérieur de 11 publications.

Sous-programme 3

Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

Tableau 15.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses ^a	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	2 597,4	(41,4)	(1,5)	2 556,0	18,2	2 574,2
Consultants et experts	—	215,7	(49,6)	(22,9)	166,1	2,9	169,0
Voyages	—	68,8	(13,4)	(19,4)	55,4	0,8	56,2
Services contractuels	—	42,0	11,2	26,6	53,2	1,0	54,2
Frais généraux de fonctionnement	—	62,7	113,5	181,0	176,2	2,8	179,0
Fournitures et accessoires	—	176,2	(22,8)	(12,9)	153,4	2,6	156,0
Mobilier et matériel	—	104,8	66,6	63,5	171,4	2,8	174,2
Total	—	3 267,6	64,1	1,9	3 331,7	31,1	3 362,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	22 767,8	23 416,6	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	25 869,4
			c) Projets opérationnels :	
	107 745,0	109 112,4	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	127 184,8
Total	130 512,8	132 529,0		153 054,2
Total 1) et 2)	130 512,8^a	135 796,6		156 417,0

^a Le montant total des dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1994-1995 concernant le programme de travail, par objet de dépense, qui figurait auparavant sous une seule rubrique, est indiqué au tableau 15.12; il n'est pas possible de répartir avec exactitude ces dépenses pour l'exercice biennal 1994-1995 compte tenu de la nouvelle structure du plan à moyen terme, 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).

Tableau 15.15

Postes nécessaires

Programme : Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	—	—	—	3	3	3	3
D-1	—	—	—	—	6	6	6	6
P-5	1	1	—	—	28	28	29	29
P-4/3	6	6	—	—	39	39	45	45
P-2/1	1	1	—	—	23	5	24	6
Total	8	8	—	—	99	81	107	89
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	20	20	21	21
Autres classes	6	5	—	—	105	105	111	110
Total	7	6	—	—	125	125	132	131
Total général	15	14	—	—	224	206	239	220

- 15.42 Dans le contexte de la réduction de la demande, les activités au titre de ce sous-programme auront pour objet d'améliorer la qualité et la comparabilité des données aux niveaux national et international; de promouvoir l'utilisation de méthodes harmonisées de collecte de données sur l'abus des drogues; et de renforcer le système international d'évaluation de l'abus des drogues. À cet effet, l'accent sera mis sur l'amélioration des méthodes de collecte et de la capacité d'analyse des données relatives à l'abus des drogues.
- 15.43 Les activités relatives aux travaux de laboratoire comprendront la mise au point, l'élaboration et la diffusion de normes, directives, méthodes et procédures à utiliser dans les laboratoires d'analyse des drogues et de contrôle pharmaceutique; la poursuite des activités au titre du programme international de contrôle de la qualité, y compris le système International proficiency testing; la poursuite des activités de mise en valeur des ressources humaines grâce à la formation de scientifiques spécialisés dans l'analyse des drogues; le renforcement des capacités opérationnelles des laboratoires nationaux/régionaux d'analyse des drogues ainsi que des services de répression; et la mise au point de méthodes et de protocoles standard en vue de l'identification des principaux stupéfiants et substances psychotropes.
- 15.44 Les activités en matière de recherche et de gestion de l'information viseront essentiellement à améliorer le degré de couverture et la qualité de l'information stockée dans la base de données de référence, ainsi que l'accès aux données scientifiques disponibles; à automatiser et rationaliser les méthodes de collecte des données en liaison avec les États Membres, de façon à permettre la transmission directe des données, par voie électronique, entre les autorités nationales compétentes en matière de contrôle des drogues et le PNUCID; à établir des relations avec les partenaires intergouvernementaux s'occupant, sur le plan mondial, de contrôle international des drogues, afin d'aider le PNUCID à assumer ses fonctions en tant que centre spécialisé dans le contrôle international des drogues; et à collaborer avec les États Membres et les organes internationaux et intergouvernementaux compétents en ce qui concerne la mise au point et l'application de normes, indicateurs et termes acceptables sur le plan international, qui sont les conditions préalables à la mise en commun et à l'échange d'informations.

- 15.45 Les activités en matière de réduction de l'offre auront pour objet d'améliorer la qualité et la comparabilité des données aux niveaux national et international; de mettre au point des contre-mesures et programmes types de lutte contre le trafic des drogues qui soient adaptés aux conditions locales; et d'améliorer l'efficacité des mesures prises au niveau national contre le trafic des drogues en aidant les pouvoirs publics à adopter et à appliquer des instruments juridiques dans le domaine du contrôle des drogues, tels que des mesures efficaces de détection et de prévention du blanchiment de l'argent. Au cours de l'exercice biennal, les efforts porteront sur les mesures de répression, la collecte et l'analyse de données, et l'adoption de traités relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux.
- 15.46 Toutes les activités au titre du sous-programme seront menées en étroite coordination avec celles au titre du sous-programme 1.

Activités

- 15.47 Au cours de l'exercice biennal, les activités ci-après seront entreprises :
- a) *Services aux organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget-ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Services fonctionnels.* Services fonctionnels aux réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues et à celles des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants sur les mesures de répression et la lutte contre le blanchiment des capitaux, et sur les tendances du trafic illicite;
 - ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - a. *Assemblée générale.* Sous réserve de l'accord de la Commission des stupéfiants en 1997, un rapport à la session extraordinaire de 1998 de l'Assemblée générale sur l'application par les États Membres des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux figurant dans la Convention de 1988;
 - b. *Commission des stupéfiants.* Rapports annuels sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues dans le monde; collecte et analyse de données sur la réduction de la demande pour inclusion dans d'autres rapports demandés par la Commission; rapports annuels sur la situation du trafic de drogues dans le monde; et production de données sur le trafic de drogues pour inclusion dans d'autres rapports demandés par la Commission ainsi que dans des rapports destinés aux réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues et aux organes subsidiaires de la Commission;
 - iii) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la réduction de la demande et l'évaluation du niveau de l'abus des drogues; deux réunions du Comité permanent du système International proficiency testing, pour analyser et évaluer les résultats des deux séries de vérification effectuées chaque année dans le cadre de ce système; et réunion d'un groupe d'experts sur le blanchiment des capitaux;
 - b) *Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
 - i) *Promotion des instruments juridiques, y compris l'élaboration de normes pertinentes.* Services d'experts en matière de normalisation, en vue de mettre en place dans le monde entier un système international d'évaluation de l'abus des drogues; collecte et analyse des réponses aux questionnaires adressés chaque année aux gouvernements en vertu des traités relatifs au contrôle international des drogues; révision des questionnaires annuels en liaison avec les gouvernements et les autres parties intéressées; afin de compléter les informations fournies par les gouvernements, collecte de données provenant d'autres sources, telles que les réseaux d'épidémiologie, les instances oeuvrant à la réduction de la demande et les travaux de recherche indépendants; activités de sensibilisation et de promotion concernant : a) les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux figurant dans la Convention de 1988, y compris la mise au point et

- l'application de lois types; b) mise en oeuvre des 40 recommandations et du système d'évaluation formulés par le Groupe d'action financière; et c) instruments juridiques tels que le mémorandum d'accord visant à faciliter la coopération internationale en matière de répression; coordination des activités bilatérales et multilatérales de formation en matière de répression; et évaluation de l'efficacité et du degré d'application des contre-mesures confirmées;
- ii) *Publications en séries. Bulletin des stupéfiants* (trimestriel); et notes scientifiques et techniques (une ou deux par an);
 - iii) *Publications isolées*. Un manuel (révisé et unifié) sur les méthodes recommandées pour détecter et analyser les stimulants du type amphétamines dans les produits saisis; un manuel sur les méthodes recommandées pour détecter et analyser les produits hallucinogènes dans les produits saisis et dans les liquides organiques (LSD, phencyclidine, mescaline) et methaqualone/mecloqualone; utilisation d'autres matrices aux fins de la détection et de l'identification de l'abus de drogues (avantages et inconvénients); glossaire des termes techniques concernant les saisies, les précurseurs, la synthèse/la fabrication de drogues illicites, les laboratoires clandestins, l'analyse des drogues contenues dans les produits saisis et dans les liquides organiques; un manuel sur les aspects botaniques, chimiques et autres du cannabis; directives relatives à la vérification par sondage des produits saisis, des liquides organiques et des laboratoires clandestins; et un manuel sur l'assistance technique;
 - iv) *Brochures, pochettes d'information*. Sélection et compilation de bibliographies et d'articles relatifs à l'identification et à l'analyse des drogues, précurseurs et produits chimiques placés sous contrôle (deux numéros par an); diffusion dans le monde entier des manuels publiés par l'Organisation des Nations Unies, du *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes sous contrôle international*, de notes scientifiques et techniques ainsi que de bibliographies sur les laboratoires nationaux d'analyse des drogues, les services chargés de la répression en matière de drogues et les services de santé; et une pochette d'information sur les aspects botaniques, chimiques et autres du cannabis;
 - v) *Documentation technique destinée aux utilisateurs extérieurs*. Élaboration, gestion et mise à jour de la base de données du Système international d'évaluation de l'abus des drogues; élaboration et gestion des bases de données du Programme et informatisation de publications et documents pertinents, qui serviront de source d'informations dans les domaines scientifique, technique, juridique et général, notamment en ce qui concerne la gestion de données bibliographiques et de services de référence en vue de la mise en oeuvre des différents éléments du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; élaboration, gestion et mise à jour d'une banque de données sur les cultures illicites et sur la fabrication, le trafic et la saisie de drogues illicites; mise en place d'un centre de référence sur les politiques, stratégies et contre-mesures prises pour lutter contre le trafic de drogues, à partir notamment des informations présentées par les États Membres dans le cadre de leurs obligations en vertu des traités; services d'experts en vue de l'élaboration, de la gestion et de la mise à jour d'une banque de données sur les lois contre le blanchiment des capitaux; quatre publications (semestrielles) contenant des données détaillées sur les saisies ainsi qu'une étude analytique des différents types de trafic et des régions touchées; aide aux États Membres en vue du renforcement de leurs systèmes nationaux et régionaux d'information sur le contrôle des drogues, et de la mise en place et de la gestion de moyens de communication électroniques avec le Programme pour leur permettre d'échanger les informations prévues dans les conventions;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire/Fonds extrabudgétaires)*. Participation à des réunions de groupes spéciaux d'experts et à des réunions de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et de l'Organisation mondiale des douanes sur les données relatives au trafic des drogues et les mesures de répression; participation à des réunions de groupes spéciaux d'experts sur le blanchiment des capitaux organisées par le Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux, la Commission interaméricaine de

lutte contre l'abus des drogues, le secrétariat du Commonwealth et d'autres organisations actives dans ce domaine; participation aux activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies (comme l'OMS, l'OIT, l'UNICEF et le PNUD), y compris à des réunions, missions communes et autres activités telles que la collecte et l'analyse de données sur l'abus des drogues; participation aux réunions d'organes du Comité administratif de coordination (Sous-Comité du contrôle des drogues, Sous-Comité des activités statistiques et Comité de coordination des systèmes d'information), d'organes internationaux et régionaux (Organisation mondiale des douanes, Interpol, Conseil des communautés européennes et OEA) et d'administrations nationales en vue d'harmoniser et de coordonner les activités visant à faciliter la production, l'échange, l'analyse et la diffusion de données relatives au contrôle des drogues; aide aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants/aux rapporteurs de l'Organisation des Nations Unies au titre de leurs mandats; et conseils et services scientifiques aux organismes et organes internationaux (comme l'OMS), concernant les drogues et substances placées sous contrôle ou dont l'inscription au tableau de la Commission des stupéfiants est envisagée, études documentaires et collecte de données, et services scientifiques spéciaux;

- d) *Coopération technique et projets opérationnels (fonds extrabudgétaires)*. On trouvera, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 concernant le Fonds du Programme une description détaillée des activités de coopération technique et des projets opérationnels du Programme.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 15.48 Le montant prévu (2 556 000 dollars) doit permettre de couvrir les dépenses correspondant à huit postes d'administrateur et à six postes d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau 15.15. Il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux grâce à l'amélioration des méthodes de travail. La diminution de 41 400 dollars résulte des effets combinés de la suppression de ce poste et de l'application des nouveaux taux de vacance standard.

Consultants et experts

- 15.49 Le montant demandé (166 100 dollars) se répartit comme suit : a) 94 400 dollars pour des services spécialisés non disponibles au Secrétariat en vue de l'élaboration de documents sur les données relatives à l'abus des drogues et de documents de travail destinés aux groupes spéciaux d'experts au titre du programme de travail, à savoir : thèmes prioritaires relatifs aux données sur l'abus des drogues pour présentation aux quarante et unième et quarante-deuxième sessions de la Commission des stupéfiants; thèmes prioritaires relatifs aux données sur l'abus des drogues, dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale; évaluation des aspects botaniques du cannabis, y compris les différentes variétés de fibres, et élaboration du manuel sur les aspects botaniques, chimiques et autres du cannabis; mise au point de recommandations sur les directives à appliquer en matière de vérification par sondage des produits saisis, des liquides organiques et des laboratoires clandestins; examen et mise à jour des méthodes de détection et d'analyse des stimulants synthétiques de type amphétamine dans les produits saisis; examen et sélection des méthodes de détection et d'analyse des hallucinogènes dans les produits saisis et dans les liquides organiques (LSD, phencyclidine, mescaline) et methaqualone/mecloqualone; utilisation d'autres matrices pour la détection et l'identification de l'abus des drogues (avantages et inconvénients); thèmes prioritaires relatifs aux mesures de répression ou au blanchiment des capitaux dont décidera la Commission à ses quarante et unième et quarante-deuxième sessions, et sur lesquels elle fera des présentations à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions respectivement; thèmes prioritaires concernant les aspects du blanchiment des capitaux pouvant faire l'objet de traités, dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale; et b) 71 700 dollars pour la tenue d'une réunion d'experts sur la réduction de la demande et les techniques d'évaluation des niveaux d'abus des drogues, qui devra formuler des recommandations et un plan d'action en vue d'améliorer la collecte et l'analyse des données relatives à l'abus des drogues, dans le cadre de la mise en oeuvre du Système international d'évaluation de l'abus des drogues; et deux réunions du Comité permanent du système

International proficiency testing pour analyser et évaluer les résultats des deux séries de vérifications effectuées chaque année dans le cadre de ce système.

Voyages

- 15.50 Un montant de 55 400 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires devant participer a) aux réunions du Réseau d'épidémiologie clinique international; b) aux réunions du Groupe de travail chargé des jeunes particulièrement vulnérables du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida; c) à des réunions internationales s'occupant des aspects scientifiques de l'identification et du dosage des produits placés sous contrôle; d) à des réunions spéciales en vue de l'élaboration du *Bulletin des stupéfiants*; e) à des réunions et à des groupes de travail spéciaux sur les questions de données, organisés en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes et Interpol; f) à la réunion annuelle du secrétariat du Groupe d'action financière; et g) aux réunions du Comité administratif de coordination ayant pour objet de coordonner et d'harmoniser les activités statistiques et la mise au point d'un système d'information à l'échelle du système.

Services contractuels

- 15.51 Un montant de 53 200 dollars est prévu pour l'impression à l'extérieur de huit publications.

Frais généraux de fonctionnement

- 15.52 Le montant demandé (176 200 dollars) se répartit comme suit : a) 46 100 dollars pour l'entretien du matériel scientifique du laboratoire; b) 130 100 dollars pour les travaux d'entretien du matériel de traitement des données qui ne sont pas assurés par l'administration de l'Office des Nations Unies à Vienne, comme ceux qui concernent la licence relative aux codes européens de numérotation des articles (NEA) ou la licence et le contrat de service Oracle, et la part relevant du Programme des activités d'entretien et d'appui concernant l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) indispensables pour assurer les services centraux de gestion tels que le courrier électronique, le système d'exploitation UNIX utilisé par le système intégré de gestion, etc.

Fournitures et accessoires

- 15.53 Le montant prévu (153 400 dollars) doit permettre a) d'obtenir des échantillons de tous les produits placés sous contrôle pour le laboratoire d'analyse des stupéfiants, d'acquérir des produits chimiques, des ouvrages scientifiques sur l'analyse des drogues et le contrôle de la qualité, ainsi que du matériel courant tels que des articles en verre; et b) d'acheter du matériel non consommable pour le laboratoire.

Mobilier et matériel

- 15.54 Le montant prévu (171 400 dollars) doit permettre a) d'acquérir du matériel informatique pour les ordinateurs personnels, serveurs et mini-ordinateurs des utilisateurs finals, afin de faciliter l'accès à des quantités de données toujours plus importantes et d'en assurer la diffusion à peu de frais; il est notamment prévu d'acquérir des scanners, une imprimante couleur, deux imprimantes à laser standard et des modems (25 000 dollars); b) d'acheter de nouveaux logiciels, de remplacer par des versions plus récentes des logiciels anciens tels que des programmes de balayage, de reconnaissance optique de caractères, de communication et de messagerie électronique (46 700 dollars); c) de remplacer du matériel de bureautique, y compris 13 ordinateurs personnels et deux imprimantes rapides pour produire des rapports volumineux à partir des bases de données (53 600 dollars); et d) d'acquérir du matériel non consommable pour le laboratoire.

D. Appui au programme

- 15.55 L'appui au Programme, qui est imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, englobe le coût du service de l'appui au Programme, qui assure des services dans le domaine des finances, du personnel et des services généraux, et une partie du coût du Service de gestion des systèmes d'information. Des services d'appui sont également fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne, l'ONUDI, le PNUD et la Division de la comptabilité du Secrétariat, les prestations en question étant remboursées par le Fonds. Le projet de budget du Fonds pour l'exercice biennal 1998-1999 a été présenté pour examen au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en février 1997 et a été approuvé par la Commission des stupéfiants en avril 1997.

Tableau 15.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	2 307,2	2 225,4	Postes	2 422,8
	164,6	305,4	Autres dépenses de personnel	158,5
	13,1	44,4	Consultants et experts	54,1
	85,2	78,6	Voyages	97,0
	165,3	116,9	Services contractuels	119,7
	727,9	799,4	Frais généraux de fonctionnement	873,3
	93,6	92,7	Fournitures et accessoires	94,6
	156,4	211,5	Mobilier et matériel	215,8
	1 398,3	1 734,8	Subventions et contributions	1 734,8
Total	5 111,6	5 609,1		5 770,6

Tableau 15.17

Postes nécessaires

Programme : Appui au programme

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	—	—	—	—	1	1	1	1
P-5	—	—	—	—	1	1	1	1
P-4/3	—	—	—	—	4	4	4	4
P-2/1	—	—	—	—	1	1	1	1
Total	—	—	—	—	7	7	7	7
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	1	1	1	1
Autres classes	—	—	—	—	8	8	8	8
Total	—	—	—	—	9	9	9	9
Total général	—	—	—	—	16	16	16	16